



Fumer le narguilé sur la VP

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 21 novembre 2007

Bonjour Fumer le narguilé sur la voie publique est-il légal ou illégal. N'est ce pas interdit tout comme la consommation d'alcool sur la voie publique ? Qu'encourent les auteurs ? Merci

Réponse :

A la différence du cannabis, la consommation de tabac n'est pas interdite, elle est réglementée, et cette réglementation ne concerne pas les lieux ouverts ou non couverts.

Si le tabac à narghilé ne contient pas de substances interdites à la consommation, il doit être considéré comme un produit du tabac.